

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

<h2 style="margin: 0;">Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse</h2> <p style="margin: 0;">(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° <u>18</u> en date du <u>07/09/2025</u>)</p>

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :		
Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>PHALSBOURG</u> Adresse : <u>1 place d'armes</u> Code Postale : <u>57370</u> Ville : <u>PHALSBOURG</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex

Je soussigné (nom-prénom) WATZKY André

Titulaire du droit de chasse sur la commune de PHALSBOURG

Lot n° : 02 communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 13, rue du château d'eau 57370 PHALSBOURG

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- Toute la zone
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 15/09/2025 au 31/10/2026

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Phalsbourg Le 15/09/2025

Signature (obligatoire) :

